Belgique – Belgïe
P.P.
6700 Arlon 1
BC 0488

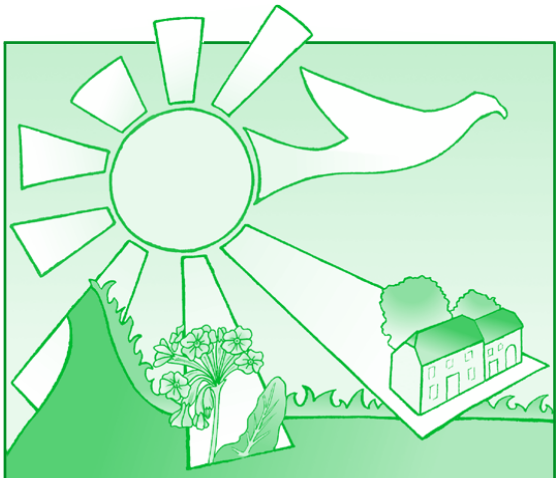

PARC NATUREL
DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

1850 exemplaires
N°17 (mars – avril – mai 2002)

Bureau de dépôt Arlon 1

Activités Nature : Printemps 2002

Après quelques semaines d'hibernation, les **activités nature du mercredi après-midi** reprennent du service. Réservées aux enfants de 8 à 12 ans, les sorties de ce printemps auront pour thème les travaux dans les champs, les déchets, les animaux de la ferme et le paysage. Les enfants visiteront également en avant-première la scénographie de la maison du Parc. Les dates à retenir sont les mercredis 27 mars, 17 avril, 8 mai , 22 mai et 05 juin. Inscrivez vos enfants pour le 20 mars 2002 en remplissant le formulaire d'inscription en dernière page. Nous souhaitons que les enfants inscrits participent aux cinq activités proposées. Le nombre d'enfants est limité à quinze. Le montant de l'inscription est fixé à 6,50 € et couvre les frais d'assurance. Dès réception de votre inscription, nous vous transmettrons toutes les informations pratiques et le détail des activités.

Ces activités sont encadrées par le personnel de l'asbl « Au pays de l'Attert ».

Grand concours de textes 2002 de la Maison de la Francité :

Thème : Jardin, forêt, volière : la nature et moi

La Maison de la Francité vous propose d'écrire un témoignage personnel, rédigé en français et de 2 à 3 pages A4, sur votre rapport à la nature végétale, minérale ou animale, urbaine ou rurale. Il y a 3 catégories : cadets (12 à 15 ans), juniors (15 à 18 ans), adultes et la participation gratuite. L'envoi des textes se fait du 15 février au 18 avril 2002 à minuit. Nombreux prix d'une valeur totale de plus de 12 400 €

Règlement et renseignements : Maison de la Francité – 18, rue Joseph II – 1000 Bruxelles – Tél 02/219 49 33 – Fax 02/219 67 37 – Courriel francite@skynet.be
Internet www.synec-doc.be/francite

Agriculture et pollution ?

Après un mois d'hiver relativement bien marqué, lentement, nos campagnes se redorent de couleurs. Ainsi en va pour les agriculteurs : s'ils veulent que leurs parcelles produisent, il faut leur apporter de la nourriture : compost, fumiers, lisiers (= fertilisants organiques, produits par les animaux), engrais minéraux (= fertilisants minéraux, achetés dans le commerce).

Pour éviter la pollution des nappes et des cours d'eau par les nitrates, l'épandage est réglementé en fonction de la saison et de la météo. Une règle simple : l'épandage est interdit sur sol enneigé et sol détrempé, c'est pourquoi aucun tonneau à lisier ou épandeur n'était de sortie dans la neige.

Les fertilisants organiques à action rapide (lisiers, purins, effluents de volailles) sont à distinguer des fertilisants organiques à action lente (fumiers de bovins et porcins, composts de fumier). L'épandage de fertilisants organiques à action rapide est interdit sur sol gelé et sur terre non couverte de végétation sauf si l'effluent est incorporé au sol le jour même de son application.

En plus de ces règles fondamentales, des périodes sont à respecter afin de minimiser au mieux le risque de pollution des eaux souterraines et de surface :

Pour les prairies :

	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
Action rapide			▨	▨	▨							
Action lente												
Minéraux							■	■	■			

Pour les terres arables :

	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
Action rapide			▨	▨	▨	■	■	■	■	■		
Action lente					▒	▒	▒					
Minéraux							■	■	■			

▨ Epandage autorisé si culture piège à nitrate (210 kg azote/an) ou après culture à paille (80 kg azote/an)

▒ Epandage interdit sauf restitutions par les animaux au pâturage

■ Epandage interdit

PARC NATUREL
DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Échos de l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise

L'assemblée est très satisfaite de l'organisation du **festival « Musique dans la vallée »**. Grand cru musical, l'édition 2001 a séduit le public par la qualité des prestations et la variété des concerts. La programmation 2002 réservant de très beaux moments, bloquez dès à présent vos week-ends de fin août à fin septembre… le programme sera dévoilé dans un prochain courrier du Parc !

Les premières rencontres avec les trois chorales (A travers Chants, le Männerkouer et le Philcanto) des cinq communes ont permis de mettre sur pied l'organisation d'une soirée d'animation musicale assurée par ces trois chorales. Cette soirée devrait avoir lieu dans le courant de décembre 2002.

L'assemblée souhaite renforcer la collaboration transfrontalière par l'introduction de projets dans le programme INTERREG III qui, rappelons-le, est une initiative communautaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne pour la période 2000-2006. L'objectif de la nouvelle phase d'INTERREG est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire.

L'électricité verte

Actuellement moins de 2% de l'électricité produite en Wallonie provient de sources d'énergie renouvelables. Ce faible développement s'explique par le faible potentiel de la région, par un coût de production plus élevé que par une filière classique et par un prix de rachat insuffisant. Suivant la source d'énergie renouvelable, le prix de rachat moyen était de 2,6 ou 3,6 fb/Kwh.

Le nouveau décret sur l'électricité a pour objet la libéralisation progressive mais également la promotion de l'électricité verte pour arriver à une production de 10% en 2010.

La CWAPE (Commission wallonne pour l'énergie) est le nouvel organisme responsable du marché libéralisé de l'électricité.

Origine de l'électricité verte

Il y a deux grandes sources d'électricité verte:

- à partir d'énergie renouvelable (éolienne, hydraulique, …)
- à partir d'installations de cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur) qui consomment moins d'énergie et émettent moins de CO_2 dans l'atmosphère.

Promotion de l'électricité verte : les certificats verts

Pour promouvoir l'électricité verte, la CWAPE est en train de mettre sur pied un mécanisme complexe de régulation du marché de l'électricité verte dans un cadre libéral.

Les producteurs d'électricité verte recevront des certificats verts. La CWAPE déterminera le nombre de certificats auquel a droit le producteur. Celui-ci dépendra de plusieurs paramètres : la production d'énergie électrique, la valorisation de l'énergie calorifique s'il y a production de chaleur et le taux d'économie de CO_2 réalisé par la filière.
Les distributeurs et fournisseurs d'électricité, quant à eux, seront obligés d'avoir des certificats verts dont le nombre est fonction de la quantité d'électricité qu'ils font circuler sur le réseau. Si ceux-ci n'ont pas acheté le nombre de certificats requis auprès des producteurs, ils devront payer une amende à la CWAPE.

Le producteur d'électricité verte aura deux revenus : la vente de l'électricité sur le réseau et la vente des certificats verts. Le prix de ces derniers dépendra du montant de l'amende, du nombre de certificats sur le marché et fera l'objet de négociation entre vendeurs de certificats (producteurs) et acheteurs de certificats (distributeurs ou fournisseurs). Il ne s'agit donc pas d'un prix fixe garanti.

En résumé, à côté du marché physique (électricité circulant sur le réseau), il existera un marché virtuel : les certificats verts. Il s'agit d'attestations que recevront les producteurs verts vendables au prix du marché.

Restauration du petit patrimoine populaire wallon

Dans le cadre de la campagne organisée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne en faveur de la restauration, la rénovation et la valorisation du petit patrimoine populaire wallon, l'asbl « Au Pays de l'Attert » a déposé fin 1999, et avec succès, trois dossiers de demande. Ces dossiers concernaient la chapelle Müller sise à Lottert (La Chavée), le calvaire de Tattert (au coin du chemin des Ecrevisses et de la ruelle des Calvaires) ainsi que le calvaire de Tontelange (Montée des Ecoles).

La chapelle Müller

Cette chapelle a été érigée par Louis Kolp et dédiée au Sacré-Cœur. Sur une pierre au-dessus de la porte, on peut lire l'inscription « 1861 KL ».

On ne connaît pas l'histoire de cette chapelle. On sait juste qu'elle servait de reposoir lors de la procession qui faisait le grand tour (Thiaumont – Lottert – Tattert – Thiaumont). C'est probablement la raison de sa construction.

De nos jours, la chapelle semble à l'abandon mais très bientôt elle sera pimpante et ne déparera pas avec son entourage. Les travaux concernent principalement la remise à neuf de la toiture et du crépi extérieur ainsi que le renouvellement de la porte disparue il y a quelques années. Le subside accordé ne couvrant pas le coût total des travaux, la Commune finance le supplément. La restauration de la chapelle sera terminée fin mars.

Le calvaire de Tattert

Ce calvaire a été classé en 1991. Il est millésimé 1734 et représente le Christ en croix entouré de la Vierge et de Saint-Jean.

Les calvaires de la région datent du 18ème siècle et faisaient partie de chemin de Croix. Ils ont été mis en place avec l'arrivée des Capucins à Saint-Donat (Arlon)

Le temps et les éléments ont terni ce calvaire mais il retrouvera une nouvelle jeunesse cet été. Les travaux débuteront dès que le beau temps reviendra.

Le calvaire de Tontelange

Calvaire de Tontelange

Il a été classé en 1988 et date probablement du 18ème siècle. Il représente une scène du chemin de Croix.

Malgré l'acceptation du dossier notifiée le 15 septembre 2000, l'arrêté accordant la subvention ne nous est pas encore parvenu, une enquête concernant les méthodes de restauration étant toujours en cours. Le dossier suit son cours et nous espérons qu'il aboutira dans le courant de l'année.

En pratique

Le petit patrimoine populaire wallon consiste en de « petits éléments construits, individuels ou partie intégrante d'un ensemble, qui agrémentent le cadre de vie, servent de repères à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, et qui font ou non l'objet d'une mesure de protection ».
La liste de ces éléments est trop longue pour être citée ici mais à titre d'exemple sont repris les portes, les enseignes, les puits, les portails, …
La liste complète, les dossiers de demande ainsi que les conditions d'octroi peuvent être obtenus auprès du Petit Patrimoine Populaire wallon – BP 73 – 5030 Gembloux 1 (tél 070/23 37 36) ou de Nathalie Druart – asbl « Au Pays de l'Attert » – Voie de la Liberté, 107 – 6717 Attert (tél 063/22 78 55).

Agenda des activités

Février

- **Samedi 23** : Grand feu à Metzert (Patro de Metzert)
- **Samedi 23** : Carnaval des enfants à Tontelange (Cercle Culture et Loisirs – JL Bodeux 063/22 11 29)
- **Dimanche 24 de 10 à 12h** : Allures libres 6 & 12 km en boucle au Club « La Fontaine » à Nobressart (Club de Dampicourt – J. Pomes 063/22 01 90)

Mars

- **Samedi 02 de 16 à 20h** : Marché gourmand et artisanal, salle du Cothurne à Attert
- **Samedi 02** : Grand feu à Heinstert (Club des Jeunes – W. Gaul 063/22 37 79)
- **Dimanche 03** : Dîner chantant à la Maison de Village de Lischert (« A travers Chants » - E. Saudmont 063/22 69 39)
- **Samedi 16** : Bal du carnaval à Heinstert (Royale Concordia – H. Thiry 063/21 70 58)
- **Dimanche 17** : 13ème cavalcade carnavalesque à Heinstert (Royale Concordia)
- **Samedi 23** : Nuit celtique à Attert (Le Cothurne)
- **Samedi 30, dimanche 31 et lundi 1er avril** : bourse aux bois de cerf à Heinstert (Royale Concordia – F. Bivert 063/23 22 07)

Avril

- **Lundi 1er** : Point Vert Adeps (5, 10, 20 km) + orientation (8 km) + promenade guidée « découverte des oiseaux » : Maison de village de Nothomb (SI – Y. Mayérus 063/23 30 58)
- **Samedi 13** : Théâtre de rue à Lottert avec la confrérie des Maîtres du Grand Feu (GAL)
- **Dimanche 14** : goûter des Aînés à Heinstert (Royale Concordia)

Mai

- **Dimanche 5** : Lottert Maitrank (GAL)
- **Samedi 11 de 16 à 20h** : Marché gourmand et artisanal, salle du Cothurne à Attert
- **Samedi 18** : Brayan's Floralies à Lottert (GAL)
- **Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26** : Fête de Tontelange : corrida, concert, beach-volley, course de caisse à savon, … (Cercle Culture et Loisirs – JL Bodeux 063/22 11 29)
- **Vendredi 31, samedi 1er juin et dimanche 2 juin** : Fête du Parc Naturel à Attert : inauguration de la Maison du Parc, concerts, diverses animations, …

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

107 Voie de la liberté, 6717 Attert
% 063/22.78.55 Fax 063/22.16.98
E.mail pnv.attert@pi.be

Equipe de rédaction : Nathalie Druart, Emmanuel Hannick, Hélène Hanus et Sylvie Hubert
Editeur responsable : Sylvie Hubert

Avec le soutien de la Région wallonne

Imprimé sur papier recyclé, ne pas jeter sur la voie publique

Échos de la Commission de Gestion

Fête du Parc : Sur proposition du président, la CG approuve la candidature du village d'Attert pour l'organisation 2002 et la candidature du village d'Heinstert pour celle de 2003. L'édition 2002 sera marquée par l'inauguration de la maison du Parc. Elle aura lieu les 31 mai, 1er et 2 juin.

Projet de révision du décret de 1985 sur les Parcs Naturels : La CG décide de rédiger un courrier à l'attention du Ministre ayant les Parcs Naturels dans ses attributions pour lui faire part de ses inquiétudes concernant les conséquences de cette révision sur le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.

Révision du plan de gestion du Parc Naturel : La CG complète le document de travail rédigé par Ph. Thonon et S. Hubert. Certains points seront retravaillés en sous-commissions.

Comptes 2001 : La CG approuve les comptes 2001 présentés par S. Hubert.

Rapports d'activités : La CG approuve les rapports d'activités pour l'année 2001 présentés par Ph. Thonon et S. Hubert.

Petite histoire parfumée et colorée !

Il était une fois une association attertoise souhaitant valoriser les produits de qualité de la région. En 1995, elle contacta quelques producteurs et artisans et leur proposa d'organiser un événement mettant à l'honneur leurs produits. Ainsi est né le **premier « marché gourmand et artisanal » d'Attert** qui attira une clientèle séduite par la variété et la qualité des produits. L'histoire ne se termina pas ce soir-là. Le public ayant positivement réagi à la proposition, l'asbl « Au pays de l'Attert » décida de faire de ce marché une **manifestation trimestrielle**. Organisé début mars, mi-mai, début septembre et début décembre, il constitue l'un des rendez-vous gourmands et colorés les plus attendus de la région.

Les producteurs présents couvrent à peu près tous les secteurs de l'agro-alimentaire artisanal : apéritifs, bières, produits laitiers, confiseries, confitures, fromages, escargots, miel, pain et, évidemment, salaisons.
Quant aux artisans, c'est avec fierté qu'ils exposent leurs œuvres « fabrication maison », résultat de nombreuses heures de travail : céramique, patchworks, bijoux, fleurs, broderie, ferronnerie,…voici l'occasion de dénicher une décoration ou un cadeau original pour les fêtes de Pâques.

Les deux prochaines éditions sont fixées aux **samedis 02 mars et 11 mai de 16 à 20 heures à la salle du Cothurne, à Attert, bien sûr**. Les exposants et l'association organisatrice vous réservent un accueil chaleureux.

Activités Nature du mercredi après midi : formulaire d'inscription

A renvoyer 107 Voie de la Liberté, 6717 Attert (renseignements au % 063/227855)

Nom, Prénom, âge de l'enfant :……

……

Adresse : ……

……

Téléphone :…… Signature des parents :

Je souhaite inscrire mon enfant (8 à 12 ans) aux activités nature du mercredi après-midi (de 14 à 16h30) les 27/03, 17/04, 08/05; 22/05 et 05/06

Participation (assurance) : 6,50 €

Je recevrai tous les renseignements complémentaires dès enregistrement